

Le déclarant¹:	
Nom : _____ Prénom : _____	
Tél. : _____ GSM : _____ E-mail : _____	
agissant en tant que représentant dûment habilité de l'exploitant dénommé ci-dessous	
Exploitant : N° d'entreprise (BCE) ² : _____ Nom : _____	Lieu d'exploitation : Adresse du siège d'exploitation (pas d'application pour les installations mobiles) : Rue : _____ N° : _____ Code postal : _____ Localité : _____ N° de l'unité d'établissement (BCE) ³ : UE _____
Coordonnées de la personne de contact : <input type="checkbox"/> idem déclarant ¹ <input type="checkbox"/> autre : Nom : _____ Prénom : _____ En qualité de : _____ Tél. : _____ GSM : _____ E-mail : _____	Adresse pour toute correspondance officielle : <input type="checkbox"/> idem siège exploitation <input type="checkbox"/> idem siège social <input type="checkbox"/> autre : Rue : _____ N° : _____ Code postal : _____ Localité : _____
N°(s) de référence de(s) l'autorisation(s) d'exploitation : _____ _____	E-mail pour toute correspondance officielle : <input type="checkbox"/> idem déclarant ¹ <input type="checkbox"/> idem personne de contact <input type="checkbox"/> autre : _____
Date de la cessation : _____	
Le déclarant¹:	
<input checked="" type="checkbox"/> notifie avoir cessé définitivement les activités couvertes par l'autorisation d'exploitation référencée et que le plan d'approche à ce sujet a été préalablement approuvé par l'expert agréé en contrôle physique ; <input checked="" type="checkbox"/> joint à la présente les informations concernant la destination des appareils à rayonnement X utilisés à des fins médicales (le formulaire ci-joint peut être utilisé à cette fin) ; <input checked="" type="checkbox"/> joint à la présente les certificats d'évacuation (ONDRAF), les certificats de reprise par le fournisseur ou le fabricant ou les attestations du nouveau destinataire des substances/sources radioactives ⁴ ; <input checked="" type="checkbox"/> joint à la présente un rapport de l'expert agréé en contrôle physique confirmant la cessation et la libération des locaux ⁴ . <input type="checkbox"/> le déclarant¹, détenteur d'une autorisation personnelle pour l'utilisation de rayonnements ionisants à des fins médicales, notifie mettre fin également à ses activités en tant qu'utilisateur de rayonnements ionisants.	
Date (si pas dans E-signature) : _____ (E-)Signature : _____ _____	
Information complémentaire en cas de déménagement :	
Pour le <u>nouveau site d'exploitation</u> , l'exploitant devra introduire une <u>déclaration distincte</u> . Informations et formulaires à compléter sont disponibles via la page web des Etablissements médicaux	
¹ L'exploitant ou, le cas échéant, les personnes légalement habilitées à en assurer la liquidation. En cas de faillite ou de difficultés financières ou économiques d'une entreprise, il s'agira du curateur ou de l'administrateur provisoire désigné par les autorités judiciaires. ² Chaque entreprise reçoit un numéro d'entreprise lors de son inscription à la Banque Carrefour des Entreprises (BCE). Le nom de l'entreprise et l'adresse du siège social seront repris exactement tels qu'ils sont enregistrés à la BCE, voir : Consultation et recherche de données dans la BCE . ³ Chaque unité d'établissement d'une entreprise reçoit un numéro d'identification unique dans la BCE, qui diffère du numéro d'entreprise. L'adresse de ce siège d'exploitation sera reprise exactement telle qu'elle est enregistrée à la BCE. ⁴ Non applicable pour l'exploitation exclusive d'appareils à rayonnement X.	

Pour que la notification soit recevable, toutes les rubriques applicables doivent être remplies lisiblement et aussi complètement que possible. La notification doit être envoyée à l'AFCN, Rue du Marquis 1 bte 6A, 1000 Bruxelles, ou à l'adresse : pointcontact@fanc.fgov.be

INFORMATIONS CONCERNANT LA DESTINATION DES APPAREILS A RAYONNEMENT X MIS HORS SERVICE

Nombre d'appareils concernés :

Au cas où plusieurs appareils ont été éliminés, remplacés ou mis hors service, il convient d'indiquer la destination de chaque appareil individuellement (formulaire présent à copier si nécessaire).
Dans chacun des cas énumérés, il convient, lorsque c'est possible, de se faire remettre un accusé de réception par le nouveau propriétaire (nouvel exploitant, fournisseur, organisation caritative, ...).

Appareil à rayonnement X (marque, type, n° de série) : a été :

<input type="checkbox"/> déménagé vers un autre site du même exploitant ¹ : Adresse d'exploitation : Rue : N° : Code postal : Localité :	<input type="checkbox"/> repris par un autre exploitant ¹ : Nom : Rue : N° : Code postal : Localité : Tél./GSM/E-mail :
<input type="checkbox"/> repris par le fournisseur <input type="checkbox"/> déménagé vers l'étranger <input type="checkbox"/> éliminé par le biais d'un collecteur agréé ou centre autorisé pour le traitement de déchets d'équipements électriques ou électroniques ²	<input type="checkbox"/> mis définitivement hors service, mesures prises pour empêcher une mise en route intempestive de l'appareil : <input type="checkbox"/> enlever les fusibles <input type="checkbox"/> séparer le panneau de commande de l'appareil <input type="checkbox"/> neutraliser le panneau de commande <input type="checkbox"/> couper le cordon d'alimentation <input type="checkbox"/> neutraliser la minuterie de l'appareil <input type="checkbox"/> autre :

Appareil à rayonnement X (marque, type, n° de série) : a été :

<input type="checkbox"/> déménagé vers un autre site du même exploitant ¹ : Adresse d'exploitation : Rue : N° : Code postal : Localité :	<input type="checkbox"/> repris par un autre exploitant ¹ : Nom : Rue : N° : Code postal : Localité : Tél./GSM/E-mail :
<input type="checkbox"/> repris par le fournisseur <input type="checkbox"/> déménagé vers l'étranger <input type="checkbox"/> éliminé par le biais d'un collecteur agréé ou centre autorisé pour le traitement de déchets d'équipements électriques ou électroniques ²	<input type="checkbox"/> mis définitivement hors service, mesures prises pour empêcher une mise en route intempestive de l'appareil : <input type="checkbox"/> enlever les fusibles <input type="checkbox"/> séparer le panneau de commande de l'appareil <input type="checkbox"/> neutraliser le panneau de commande <input type="checkbox"/> couper le cordon d'alimentation <input type="checkbox"/> neutraliser la minuterie de l'appareil <input type="checkbox"/> autre :

¹ Exploitant au sens de l'Arrêté Royal du 20 juillet 2001 portant Règlement Général de la protection de la population, des travailleurs et de l'environnement contre le danger des rayonnements ionisants.

² Il convient ici de faire attention à la présence potentielle de certains éléments toxiques comme le plomb et l'huile de refroidissement (voir la législation environnementale régionale).

Pour que la notification soit recevable, toutes les rubriques applicables doivent être remplies lisiblement et aussi complètement que possible. La notification doit être envoyée à l'AFCN, Rue du Marquis 1 bte 6A, 1000 Bruxelles, ou à l'adresse : pointcontact@fanc.fgov.be